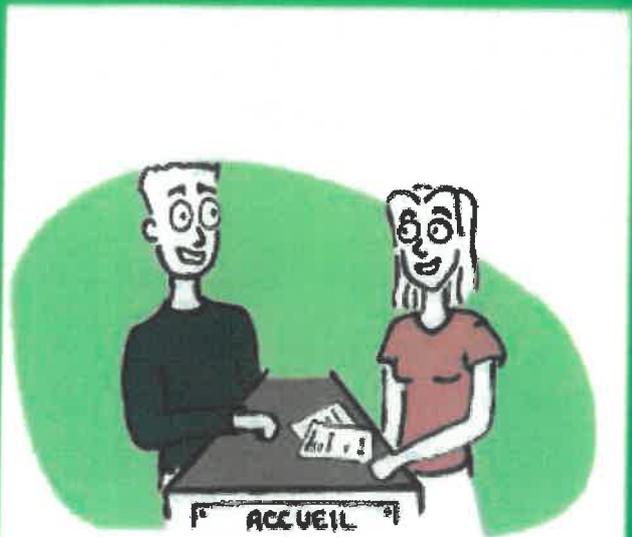


**JE M'INSCRIS  
OBLIGATOIREMENT  
EN MAIRIE ET/OU À LA POL**

**CALENDRIER DE COLLECTE  
DES ENCOMBRANTS POUR L'ANNEE 2020**



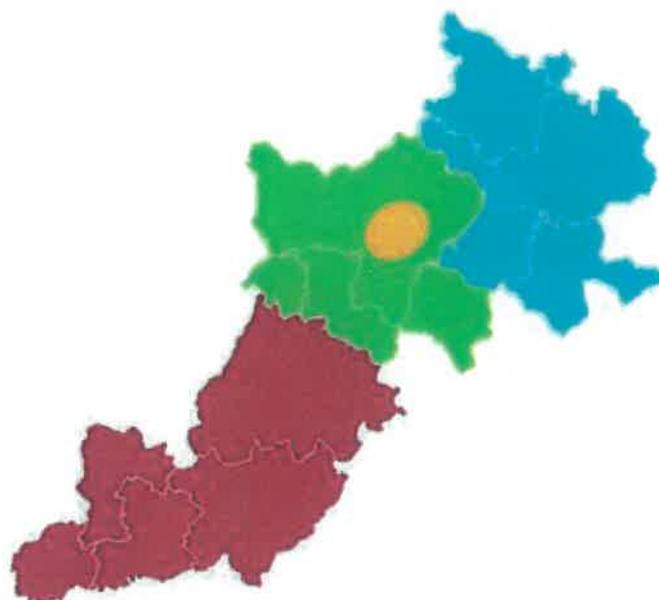
- en me déplaçant



- par téléphone



- sur le site internet de la POL



<b>janvier</b>	mercredi 29	mardi 14	mardi 21	mardi 7
<b>février</b>	mercredi 26	mardi 11	mardi 18	mardi 4
<b>mars</b>	mercredi 25	mardi 10	mardi 17	mardi 3
<b>avril</b>	mercredi 29	mardi 21	mardi 28	mardi 7
<b>mai</b>	mercredi 27	mardi 12	mardi 19	mardi 5
<b>juin</b>	mercredi 24	mardi 16	mardi 23	mardi 9
<b>juillet</b>	mercredi 29	mardi 21	mardi 28	mardi 7
<b>août</b>	mercredi 26	mardi 11	mardi 18	mardi 4
<b>septembre</b>	mercredi 30	mardi 08	mardi 15	mardi 1er
<b>octobre</b>	mercredi 28	mardi 13	mardi 20	mardi 6
<b>novembre</b>	mercredi 25	mardi 10	mardi 17	mardi 3
<b>décembre</b>	mercredi 30	mardi 08	mardi 15	mardi 1er

■ Chéronnac, Les Salles Lavauguyon, Rochechouart, Vayres, Videix

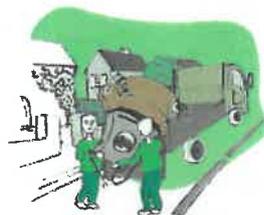
■ Chaillac sur Vienne, Saillat sur Vienne, Saint-Junien (campagne), Saint-Martin de jussac

■ Javerdat, Oradour sur Glane, Saint-Brice sur Vienne, Saint-Victurnien

■ Saint-Junien (bourg)

Partout sur le territoire, la collecte se déroule

**une fois par mois  
en ville et en campagne**



# JE M'INSCRIS

## POUR LA COLLECTE DES ENCOMBRANTS MÉNAGERS

Mois de la collecte : .....(cf calendrier de collecte au verso)

Nom : ..... Prénom : .....

Adresse : .....

Téléphone (obligatoire) : .....

Liste précise des encombrants à collecter : .....

.....

.....

*Feuille à renseigner soit en mairie, soit au service déchets au 05 55 71 78 78 ou à envoyer à [service-dechets@pol-cdc.fr](mailto:service-dechets@pol-cdc.fr),  
minimum 7 jours avant la date prévue de la collecte.*

*Seuls les déchets inscrits et faisant partis des déchets acceptés seront collectés.*

Les encombrants ménagers à collecter doivent être déposés sur le domaine public en limite de propriété la veille du jour de collecte à partir de 19h.

### DÉCHETS ACCEPTÉS POUR LA COLLECTE

Déchets ménagers trop grand, trop lourd qui ne pourraient rentrer dans votre voiture, mais qui peuvent être collectés par deux agents :

- Literie : sommier, matelas
- Le gros électroménager : réfrigérateur, congélateur, cuisinière, four, lave-linge, lave-vaisselle, ...
- meubles : buffet, canapé, tables, armoires, ...
- chauffe-eau
- etc...

### DÉCHETS ACCEPTÉS EN DÉCHETERIE

- déchets ci-dessus
- déchets liquides y compris récipients vides : peintures, huiles, hydrocarbures, produits phytosanitaires, ...
- déchets provenant de travaux publics ou particuliers : déblais, gravats, plâtre et Placoplatre, rail/barre/tuyau métalliques ou plastiques, tuile, tôle de bardage, cadre de fenêtres, porte, planche, carrelage, revêtement mural et de sols, câble et protection électriques, équipements sanitaires (WC, baignoire, évier, bac à douche), clôture (grillage et piquet), ...
- bois de chauffage ou de charpente
- déchets verts
- déchets destinés à la collecte en apport volontaire : cartons/emballages, papiers, verre
- déchets ménagers de petites tailles : petit électro-ménager (téléviseur, chaîne hi-fi, lecteur CD/DVD, four micro-onde, aspirateur, cafetière...) équipement informatique, ampoule/néon, balai, chaise, vélo, arrosoir, jouet, couvert et ustensile de cuisine, textile, couette, bidon, cageot, téléphone, pot de fleur, outils de jardinage et de bricolage ...

### DÉCHETS REFUSÉS

- déchets des professionnels (artisans, commerçants, industriels et agriculteurs)
- déchets non ménagers et/ou toxiques : équipement automobile, pneus, bouteilles de gaz, amiante ...